PERSPECTIVES DE L'ACTUAIRE EN CHEF RELATIVEMENT AU COMPTE D'ASSURANCE-EMPLOI POUR 2005

Contexte

- Avant d'être mis en veilleuse en 2002 l'article 66 de la *Loi sur l'assurance-emploi* se lisait comme suit :
 - « 66. Pour chaque année, la Commission fixe, avec l'agrément du gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre et du ministre des Finances, le taux de cotisation qui, à son avis, permet le mieux, au cours d'un cycle économique, d'assurer un apport de revenus suffisant pour couvrir les débits autorisés sur le Compte d'assurance-emploi et maintenir une certaine stabilité des taux. »
- En 2002, le passage de la Loi C-2 a délégué au gouverneur en conseil le droit de fixer le taux de cotisation à l'assurance-emploi pour les années 2002 (2.20 %) et 2003 (2.10%).
- Lors du budget de 2003, le gouvernement a annoncé que le taux de cotisation à l'assurance-emploi pour l'année 2004 serait fixé à 1,98 \$. Ce même budget a amorcé un processus de consultations qui devrait servir à mettre en œuvre un nouveau mécanisme d'établissement des taux selon les principes suivants :
 - 1. L'établissement des taux devrait être transparent.
 - 2. Les taux de cotisation devraient être établis à la lumière de conseils d'experts.
 - 3. Les recettes prévues au titre des cotisations devraient correspondre aux coûts prévus du programme.
 - 4. L'établissement des taux de cotisation devrait atténuer l'impact sur le cycle économique.
 - 5. Il devrait y avoir une certaine stabilité des taux de cotisation.
- Des hauts fonctionnaires du ministère des finances et de ressources humaines et développement des compétences Canada ont tenu lors de 2003 des tables rondes avec des représentants du milieu des affaires et syndical ainsi que des experts de ce champs de compétence. Les parties concernés avaient également jusqu'au 30 juin 2003 afin de soumettre leurs commentaires.
- Lors du budget de 2004, il a été annoncé qu'afin de se prémunir contre la possibilité où un projet de loi ne pourrait être adopté à temps pour fixer le taux des cotisations pour 2005, il était proposé d'autoriser le gouverneur en conseil à établir, dès l'automne 2004, le taux de cotisation pour 2005. Donc, tel que prescrit par la Loi C-30, l'article 66.3 de la *Loi sur l'assurance-emploi* se lit comme suit :
 - « Par dérogation à l'article 66, le taux de cotisation pour l'année 2005 est fixé par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre et du ministre des Finances. »

Le budget de 2004 a également dévoilé que pour fins de planification, le gouvernement suppose pour 2005 un taux de cotisation salariale de 1,98 \$ (par tranche de 100 \$ de gains assurables).

État du Compte d'assurance-emploi

• On s'attend à ce que le Compte d'assurance-emploi affiche un excédent d'environ 1,3 milliard de dollars au cours de 2004, ce qui porterait l'excédent cumulé à 46,2 milliards de dollars au 31 décembre 2004.

ÉTAT DU COMPTE D'ASSURANCE-EMPLOI DE 1993 À 2004

	<u>1993</u>	<u>1994</u>	<u>1995</u>	<u>1996</u>	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	Estimation 2004
Taux de chômage (%)	11,4	10,4	9,4	9,6	9,1	8,3	7,6	6,8	7,2	7,7	7,6	7,3 1
Taux de cotisation (%)	3,00	3,07	3,00	2,95	2,90	2,70	2,55	2,40	2,25	2,20	2,10	1,98
Taux d'équilibre (%)	3,23	2,71	2,30	2,23	1,98	1,78	1,69	1,43	1,66	1,79	1,81	1,82
	(en millions de dollars)											
COÛTS	47.070	45.470	40 505	40.007	40.044	44 (07	44 (00	44.070	10.000	44.000	44.000	45.070
Prestations	17 972	15 463	13 505	12 806	12 014	11 697	11 629	11 078	13 288	14 383	14 938	15 269
Administration, etc.	1 300	1 271	1 326	1 364	1 348	1 315	1 382	1 362	1 483	1 592	1 529	1 535
Frais d'intérêt	405	310	82									<u> </u>
Coûts totaux	19 677	17 044	14 913	14 170	13 362	13 012	13 011	12 440	14 771	15 975	16 467	16 804
<u>RECETTES</u>												
Recettes de cotisations	18 469	19 327	19 180	19 091	19 379	19 623	18 880	18 885	18 436	18 502	17 678	17 184
Revenus d'intérêt	-	-	-	78	278	680	976	1 488	1 286	1 033	1 175	931
Recettes totales	18 469	19 327	19 180	19 169	19 657	20 303	19 856	20 373	19 722	19 535	18 853	18 115
Excédent (déficit):												
- annuel	(1 208)	2 283	4 267	4 999	6 295	7 291	6 844	7 933	4 951	3 561	2 385	1 311
- cumulé	(5 884)	(3 601)	666	5 665	11 960	19 251	26 095	34 028	38 979	42 540	44 925	46 236
	, ,	. ,										

Selon la moyenne d'un récent recensement de prévisionnistes du secteur privé.

Perspectives générales pour le régime d'assurance-emploi 1

- Pour 2004, basée sur l'hypothèse d'un taux de chômage de 7,3 % (fondé sur un récent recensement de prévisionnistes du secteur privé) et en omettant les revenus d'intérêt c'est un taux approximatif de 1,93 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables qu'il aurait fallu pour que le régime couvre ses frais, évalués à 16,8 milliards \$. Ce taux d'équilibre serait de 1,82 \$ si on tenait compte des revenus d'intérêt de 931 millions \$.
- Pour 2005, en assumant un taux de chômage de 7,0 % (fondé sur un récent recensement de prévisionnistes du secteur privé) le taux d'équilibre serait estimé à 1,92 \$ ou 1,76 \$, selon qu'on inclut ou non les revenus d'intérêt dans le calcul.
- Sensibilité des résultats aux hypothèses :
 - un changement de 10 cent du taux de cotisation affecterait les recettes de cotisation d'environ 910 millions de dollars en 2004 et 940 millions de dollars en 2005;
 - un écart d'un point de pourcentage du taux de chômage pourrait affecter l'excédent annuel d'environ 1,3 milliard de dollars en 2004 et 1,4 milliard de dollars en 2005.
- <u>Si on omet</u> l'effet des revenus d'intérêt, les taux de cotisation pour couvrir les frais du régime seraient les suivants :
 - 1,76 \$ si le taux de chômage se fixe à environ 6 %;
 - 2.07 \$ si ce taux est d'environ 8 %.
- Cependant, les taux de cotisation qui permettront au régime de faire ses frais vont aussi dépendre du niveau des réserves accumulées et des intérêts y correspondant. Par exemple, les revenus prévus d'intérêt d'à peu près 931 millions de dollars en 2004 ont pour effet de réduire le taux d'équilibre de presque 11 cents (voir le paragraphe au haut de cette page).
- On a incorporé à ces prévisions l'effet de tous les amendements au régime, y compris le projet pilote pour les travailleurs saisonniers qui est en vigueur du 6 juin 2004 au 4 juin 2006.
- Le tableau ci-joint fournit une prévision de l'état du Compte d'assurance-emploi pour 2004 et 2005 en se basant sur le taux moyen de chômage établi par un récent recensement de prévisionnistes du secteur privé. Comme toute prévision, on doit considérer celle-ci comme un ordre de grandeur des résultats prévisibles.

-

S'agissant comme toujours du taux de la cotisation ouvrière, les employeurs étant redevables de 1,4 fois cette cotisation.

PRÉVISIONS DU COMPTE D'ASSURANCE-EMPLOI

	2004	<u>2005</u>
Taux de chômage Taux d'équilibre (sans intérêts) Taux d'équilibre (avec intérêts) Taux de cotisation	7.3% ¹ 1.93% 1.82% 1.98%	7.0% ¹ 1.92% 1.76% 1.98% ²
ESTIMÉS (en millions de dollars)	1.0070	1.00%
PRESTATIONS ORDINAIRES	\$9,044	\$9,125
MALADIE MATERNITÉ PARENTAL COMPASSION TOTAL DES PRESTATIONS SPÉCIALES	\$806 \$945 \$2,042 <u>\$7</u> \$3,800	\$835 \$980 \$2,117 <u>\$11</u> \$3,943
PÊCHEURS TRAVAIL PARTAGÉ PROJET PILOTE- TRAVAILLEURS SAISONNIERS	\$399 \$18 \$11	\$419 \$18 \$78
PRESTATIONS D'EMPLOI ET MESURES DE SOUTIEN CRÉATION D'EMPLOI FORMATION MESURES CIBLÉES TRAVAIL AUTONOME TRANSFERTS AUX PROVINCES MESURES DE SOUTIEN TOTAL PARTIE II	\$69 \$369 \$42 \$94 \$915 <u>\$573</u> \$2,062	\$71 \$380 \$43 \$96 \$941 <u>\$589</u> \$2,121
PRESTATIONS BRUTES REMBOURSEMENTS DE PRESTATIONS PRESTATIONS NETTES	\$15,334 (<u>\$100)</u> \$15,234	\$15,704 (<u>\$102)</u> \$15,602
ADMINISTRATION MAUVAISES CRÉANCES PÉNALITÉS	\$1,535 \$84 <u>(\$49)</u> \$1,570	\$1,572 \$86 (\$50) \$1,608
COÛTS TOTAUX	<u>\$16.804</u>	<u>\$17,209</u>
RECETTES DE COTISATIONS INTÉRÊTS CRÉDITÉS RECETTES TOTALES	\$17,184 <u>\$931</u> \$18.115	\$17,767 <u>\$1,478</u> \$19,245
EXCÉDENT ANNUEL EXCÉDENT CUMULÉ	\$1,311 \$46,236	\$2,036 \$48,272

¹ Les prévisions pour 2004 et 2005 reflètent la moyenne d'un récent recensement de prévisionnistes du secteur privé : chaque écart d'un point de pourcentage du taux de chômage affecterait l'excédent annuel du compte d'assurance-emploi d'environ 1,3 milliard \$ en 2004 et 1,4 milliard en 2005 (effet combiné sur les prestations, recettes et intérêts).

² En vertu de l'annonce du budget 2004 qui pour fins de planification suppose un taux de cotisation de 1,98 \$ pour 2005; une variation de 10 cent du taux de cotisation vaut environ 910 millions \$ en 2004 et 940 \$ millions en 2005.